****

Le 25 mars 2025

Préfecture de Rouen

Bureau des Finances Locales et du Contrôle Budgétaire

**MAIRIE DE BLAINVILLE-CREVON**

Code Postal : 76116

Téléphone : 02.35.34.01.60

*Objet :* ***Note de présentation du Compte Financier Unique 2024***

1. **Cadre général :**

Aux termes des dispositions de l’article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d’en saisir les enjeux ».

Le budget retrace l’ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l’année, dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité spécialité et équilibre.

Le compte administratif jusqu’en 2023 et à compter de 2024, le Compte Financier Unique (CFU) présente, après la clôture de l’exercice, les résultats de l’exécution du budget par le Maire.

Ce compte retrace l’ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l’exercice comptable écoulé. Le Compte Financier Unique présente la spécificité d’être un document conjoint au Maire et au comptable public. Il vise à favoriser la transparence et la lisibilité de l’information financière, à améliorer la qualité des comptes, à simplifier les processus administratifs entre l’ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU retrace l’ensemble des mandats et titres de recettes de la commune. Les sections de fonctionnement et d’investissement structurent le CFU de la commune.

Cette note vient préciser la présentation des résultats 2024 de la commune de Blainville-Crevon qui a été présentée au Conseil municipal au cours de sa séance du 24 mars 2025.

1. **Compte Financier Unique 2024 de la commune :**

***Section de fonctionnement****:*

**Dépenses**

 011 Charges à caractère général 343 853,29 €

 012 Charges de personnel 376 219,95 €

 014 Atténuation de produits 41 900.00 €

 65 Autres charges 116 916,13 €

 66 Charges financières 1 445,34 €

 67 Charges exceptionnelles 17,00 €

023 Virement à la section d’investissement 552 360.05

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les participations aux organismes de regroupements et les intérêts des emprunts à payer. La somme du chapitre 023 contribue à l’autofinancement de la section investissement.

Monsieur,

 Plusieurs habitants du hameau de Cauvicourt ne peuvent avoir accès à l’internet haut débit.

 Aussi, je vous serais obligé de bien vouloir prendre contact pour évoquer les solutions qui peuvent être mises en place.

 Je vous serais obligé de bien vouloir insérer l’article suivant :

Commune de Blainville-Crevon

Monsieur le Maire de Blainville-Crevon et l’Adjoint chargé du cimetière font savoir qu’une procédure de reprise des concessions périmées est en cours

La liste des familles concernées est visible à la Mairie et affichée au cimetière

 Je vous prie d’agréer, Madame, l’expression de mes sentiments distingués.

 LE MAIRE

 J-B DUPRESSOIR

 68 Dotations aux amortissements 2 510,92 €

 **Total 882 862,63 €**

023 Virement à la section d’investissement 300 000,00 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les participations aux organismes de regroupements et les intérêts des emprunts à payer. La somme du chapitre 023 contribue à l’autofinancement de la section investissement.

**Recettes**

013 Atténuation de charges 2 144,58 €

 70 Redevances 76 061,27 €

 73 Contributions directes 613 493,00 €

 74 Dotations, Subventions 363 014,51 €

 75 Autres produits 90 071,14 €

 76 Produits financiers 5,30 €

 77 Produits exceptionnels 156,09 €

 **Total 1 144 946,69 €**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, location salle des fêtes et loyers), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et aux diverses subventions.

***Section d’investissement :***

 **Dépenses**

 16 Remboursement emprunt en capital 61 224,32 €

 20 Immobilisations incorporelles 38 943,91 €

 21 Immobilisations corporelles 63 273,07 €

 23 Immobilisations en cours 158 277,95 €

 041 Opérations d’ordre 183 085,79

 **Total 504 805,04 €**

Pour 2024, les dépenses d’investissement sont :

* Création du cheminement piétonnier et aménagements de sécurité route de la Vieux -Rue
* Travaux d’éclairage public sur la route de Rouen
* Achat d’un ordinateur pour la directrice de l’école
* Achat d’un tracteur pour les services techniques

 **Recettes**

 10 Recettes financières 58 896,69 €

 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé 408 248,47 €

 13 Subventions d’investissement 17 088,00 €

 040 Opérations d’ordre de transfert 2 510,92 €

 041 Opérations patrimoniales 183 085,79 €

**Total 504 805,04 €**

Pour 2024, les recettes d’investissement comprennent les dotations et fonds divers, les subventions liées aux travaux d’investissement ainsi que les excédents de fonctionnement capitalisés.

 **3. Niveau d’endettement de la collectivité :**

La ville a actuellement 4 emprunts en cours qui ont été contractés afin de financer les différents projets d’investissement sur les dernières années.

Le capital restant dû au 1er janvier 2024 était de 189 789,30 € contre 270 070,16 € en 2023.

L’annuité de la dette en 2024 est de 62 513,57 €

 **4. Niveau des taux d’imposition :**

Depuis plusieurs années, les taux n’ont pas été modifiés et ont été reconduits pour 2024.

Taxes foncières propriétés bâties 57.82 %

Taxes foncières propriétés non bâties 37.50 %

 **5. Effectifs de la collectivité et charges du personnel**

Le personnel communal est composé de 8 agents titulaires et 2 non titulaires.

Les dépenses réalisées sur 2024 pour le personnel titulaire s’élèvent à 219 356,84 € et à 43 248,00 € pour le personnel non-titulaire.

LE MAIRE

Philippe PICARD